



Direction générale
DP/VM

Procès verbal du conseil municipal du 7 février 2013

Le 7 février 2013 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 31 janvier, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : M. STREHAIANO, MAIRE,
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL GENERAL,

PRESENTS : M. THEVENOT (à partir de 21h15), Mme LARDAUD,
M. BARNIER, Mme KRAWAZYK, M. LEBEGUE,
Mme BONNEAU, M. SURIE, Mme MILLET, M. VIGNAUX,
Mmes BICHAUD, FOURNIER, MM. ABOUT, DACHEZ, VERNA,
Mmes DA CRUZ, UMNUS, Mlle BITTERLI, Mmes BESNARD,
BRASSET, MM. LE ROUX, MOROT-SIR, DELCOMBRE,
Mme MOKRY (à partir de 21h10), Mlle BEROT.

PAR PROCURATION : M. THEVENOT à Mme KRAWAZYK (jusqu'à 21H15),
M. DUMAS à Mme FOURNIER,
Mme LENGAGNE à M. BARNIER,
Mme FRERET à Mme BONNEAU,
M. HUMEAU à M. STREHAIANO,
M. MARCUZZO à M. VIGNAUX,
M. ELISHA à Mme LARDAUD,
Mlle OZIEL à M. ABOUT,
M. GAUVIN à M. MOROT-SIR,
Mme MOKRY à Mlle BEROT (jusqu'à 21h10).

SECRETAIRE : M. Christian DACHEZ.

	<u>Jusqu'à 21h10</u>	<u>De 21h10 à 21h15</u>	<u>A partir de 21h15</u>
PRESENTS :	23	24	25
PROCURATION :	10	9	8
VOTANTS :	33	33	33

M. le Maire fait l'appel.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
PAR M. LE MAIRE

VOIRIE

Avenue d'Alembert

Les travaux de voirie sont achevés. L'inauguration de la voie est prévue le samedi 16 février, à 11h, sur place.

BÂTIMENT

Les différents dossiers de consultation pour les travaux 2013 sont en cours de rédaction ; il s'agit, notamment, de la réfection complète de l'école Jacques Prévert, de l'aménagement de toilettes et de la création d'un self-service à Descartes, de la reconstruction du préau de Emile Roux, et de la mise en valeur de l'Eglise dans la partie propriété à la ville.

DIVERS

Trou du Loup

Les aménagements de voirie et de l'assainissement ont seulement repris le 28 janvier pour cause d'intempéries. Les murs en parpaings du bâtiment d'accueil sont en cours. La livraison des 40 jardins est toujours prévue en mai prochain.

ANIMATION - CULTURE

Vendredi 1^{er} février, 29 collégiens Freibergeois ont été accueillis, en mairie, dans le cadre d'un **échange franco-allemand** entre le collège Schweitzer et Freiberg-Am-Neckar.

Samedi 2 février, le **Concert de l'Hiver**, organisé par l'Ecole de Musique et de Danse, à l'église Saint-Germain, a présenté le chœur Gaudeamus, le chœur d'enfant, ainsi qu'un ensemble instrumental sous la direction d'Alain Huteau, pour un spectacle de grande qualité qui a accueilli au total près de 300 personnes.

JEUNESSE

La soirée du **Hip Soisy Hop**, organisée en décembre dernier, a rencontré, comme chaque année, un franc succès. Environ 520 personnes étaient présentes à cette manifestation devenue incontournable avec de plus en plus de groupes de jeunes artistes sur scène.

La séance d'installation du **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)** pour le mandat 2013-2015 s'est déroulée le 30 janvier dernier. Les 19 jeunes élus titulaires, les 9 suppléants et les jeunes membres d'honneur sont maintenant officiellement installés. Chaque jeune titulaire s'est vu remettre un insigne qu'il devra porter à chaque manifestation municipale, symbole de sa fonction de jeune élu.

Le week-end d'intégration, premier temps fort du CMJ, organisé les 2 et 3 février à Chaussy, Eco-centre de Villarceaux, leur a permis de découvrir le rôle et la mission d'un jeune élu, le fonctionnement d'une mairie, et les différentes étapes pour construire un projet.

Dans le cadre des **actions de sensibilisation aux conduites à risques**, la ville mène une nouvelle action de prévention des addictions auprès des collégiens. C'est à partir d'une exposition et d'un quizz que les élèves de 3^{ème} des deux collèges de la ville participent à cette nouvelle initiative. Ce projet est construit en 2 étapes, après l'exposition présentée en mairie et dans les collèges, du 21 janvier au 2 février dernier, une pièce de théâtre-débat sur le thème de l'alcool sera proposée aux collégiens, le 12 février à la Salle des Fêtes.

EDUCATION

Du 7 janvier au 2 février, 8 classes de CM2 ou CM1-CM2 ont participé aux **classes sportives à la montagne**.

Les premiers séjours en Isère et Haute-Savoie, organisés du 7 au 15 janvier et du 23 janvier au 2 février, se sont bien déroulés.

Les enfants ont pu découvrir les paysages de montagne, pratiquer la luge, le ski, les chiens de traîneaux, les balades en raquettes, les balades d'orientation etc ...

Chaque classe a bénéficié de sorties durant son séjour comme, par exemple, la visite d'une fromagerie, d'un atelier de tourneur sur bois ou d'un musée de la faune ...

Le dernier séjour, qui concerne une classe de l'école Emile Roux 2, est en pleine préparation, et aura lieu du 4 au 12 avril prochain, pour un « séjour escalade » en Isère.

Au total, 215 écoliers de CM2 – CM1-CM2 auront bénéficié de ces classes sportives à la Montagne.

Les inscriptions scolaires et périscolaires 2013/2014 auront lieu en mairie, service éducation/action scolaire, du 1^{er} avril au 31 mai 2013.

SPORT

Vendredi 28 décembre dernier, les « **Rencontres Fair-play** », organisées au gymnase Schweitzer, ont accueilli une centaine de jeunes de 10 à 25 ans.

65 jeunes issus du quartier du Noyer Crapaud, 25 jeunes des autres secteurs de la ville et 15 jeunes des Noël's ont participé au tournoi de football avec beaucoup de fair-play !

Les rencontres se sont déroulées dans une ambiance très détendue et conviviale.

Des lots et des récompenses ont été remis aux 3 équipes finalistes de chaque catégorie d'âges.

SOCIAL

Le portage de repas à domicile en liaison froide a commencé le 4 février 2013.

Rappelons que ce nouveau service permet, outre de répondre aux obligations sanitaires imposées par la réglementation, d'assurer la livraison des repas du midi et du soir pour tous les jours de la semaine et, bien entendu, au domicile des bénéficiaires.

Ce service « à la carte » s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans dépendantes mais également à toute personne de plus de 80 ans, sans condition de ressources, qui en font la demande.

Bilan de cette première semaine : 185 déjeuners du lundi au vendredi, soit environ 37 repas/jour mais aussi 31 dîners du lundi au vendredi.

Pour le service du week-end : 14 déjeuners et 6 dîners le samedi ; 13 déjeuners et 6 dîners le dimanche

Je pense que nous allons maintenant monter progressivement en charge pour ce service qui répond vraiment aux besoins des personnes âgées dans le cadre de leur maintien à domicile ; il s'agit d'une action qui vient en complément des autres actions développées comme, les aide-ménagères, le suivi du service social ou encore l'ADSSID, service de soins à domicile, qui va prochainement prendre possession de ses nouveaux locaux au 55 avenue de Paris.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un bail dérogatoire de deux ans a été délivré le 1^{er} janvier pour la réouverture du Relais du Lac avenue Beauséjour. La gérante du restaurant proposera une restauration légère le midi de type plat du jour avec salon de thé l'après-midi ; cet établissement sera ouvert tous les jours de 7h à 19h sauf le lundi.

L'ouverture sera effective dès la fin des travaux d'embellissement, en mars normalement.

L'association des commerçants « Soisy Commerces 2000 » a effectué la seconde diffusion de son Guide du Commerce Local sur Soisy et les villes du canton.

POLITIQUE DE LA VILLE

La programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale comprend 19 actions réparties selon 3 axes prioritaires : la réussite éducative, la prévention de la délinquance et l'insertion professionnelle. Sur ces 19 actions, dont une nouvelle action, 11 sont portées par la Ville et 8 par le tissu associatif.

Vendredi 25 janvier dernier, les bailleurs sociaux, les gardiens et les associations CRI, ADPJ, et Noël's se sont retrouvés autour d'une galette, dans une ambiance conviviale.

INFORMATIONS DIVERSES

6 réunions de quartier seront organisées du 15 février au 1^{er} mars :

- Vendredi 15 février à 20h45 : du Quartier des Fleurs au stade Schweitzer (centre ville) ; Salle des Mariages, Hôtel de Ville

- Mardi 19 février à 20h45 : Les Hauts de Soisy (Clos Giffier, Les Sources) ; Ecole des Sources

- Vendredi 22 février à 20h45 : des Dures-Terres au collège Schweitzer ; Ecole Saint-Exupéry

- Mardi 26 février à 20h45 : du Petit Lac à la Plaine Gavignot ; Ecole maternelle Descartes

- Jeudi 28 février à 20h45 : du Pavé Saint-Paul à la Pointe Raquet ; Salle des Mariages, Hôtel de Ville

- Vendredi 1^{er} mars à 20h45 : du Quartier des Noël's à l'avenue Kellermann ; Ecole maternelle Descartes

Le 4^{eme} **Salon Musiques et Danses** de la CAVAM se tiendra du 21 au 23 février au Parc des Sports de la Butte-aux-Pères à Montmorency ; ce salon accueille l'ensemble des écoliers du territoire communautaire. La journée du 23 février accueillera tous les publics, en entrée libre, avec un concert de clôture réunissant les élèves et professeurs des écoles de musique et de danse de notre Agglomération.

Point 0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2012

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Question n°1 : ESPACE CULTUREL – TERRAIN D'ASSIETTE DES ANCIENNES FONDERIES BERNARD –
INDEMNITE D'EXPROPRIATION

Rapporteur : M. ABOUT

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Maire rappelle que la réalisation d'un Espace Culturel est prévue depuis 1999 au Plan d'Occupation des Sols sur les terrains des anciennes Fonderies Bernard, au 89 avenue du Général Leclerc.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AB n° 17 et 18 d'une superficie globale de 9 883 m² ; ces parcelles sont classées en « emplacement réservé A au bénéfice de la ville – construction d'un Centre Culturel » au Plan d'Occupation des Sols.

Par arrêté en date du 10 octobre 2011, M. le Préfet a déclaré « d'utilité publique au profit et sur le territoire de la commune de Soisy-sous-Montmorency l'acquisition et l'aménagement de terrains nécessaires à la réalisation d'un Espace Culturel ».

L'arrêté de cessibilité a été signé le 16 décembre 2011 et l'ordonnance d'expropriation a été rendue le 12 juin 2012.

Les négociations se sont poursuivies avec les propriétaires, représentés par M. Sylvain Filloux. Nous sommes ainsi arrivés à un accord sur un montant de 1 500 000 € pour l'indemnité d'expropriation.

Le service des Domaines, consulté sur le sujet et après visite des lieux, précise dans un avis du 29 novembre 2012 que « la proposition de M. Sylvain Filloux intervenant pour le compte de l'indivision Filloux demandant une indemnisation de 1 500 000 € est acceptable ».

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer l'indemnité d'expropriation pour les parcelles AB n° 17 et 18 rue d'Alembert et avenue du Général Leclerc pour une superficie de 9 883 m² au montant net de 1 500 000 €.

Le Conseil Municipal est amené à donner son accord sur le montant de l'indemnité d'expropriation et à autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir et notamment la quittance d'indemnité d'expropriation constatant l'accord amiable entre les parties.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mme Mokry se réjouit d'entendre, à nouveau, parler de l'espace culturel par cette indemnité. Il s'agit, en effet, d'un débat qui s'est ouvert depuis de nombreuses années et principalement depuis 1995 ; c'est une Arlésienne. Nous avons vraiment un souci car ce terrain est pollué. Nous souhaitons savoir dans combien de temps va se réaliser cet équipement.

M. le Maire répond, qu'effectivement, s'agissant d'une fonderie, ce terrain ne peut être que pollué. Les négociations ont pris du temps même après la mise en place de la procédure d'expropriation. Après la signature du quittancement de l'indemnité et donc à la conclusion de toutes ces démarches, je pourrai être plus précis sur la teneur de ces discussions et en toute transparence. Il s'agit, pour nous, de trouver une solution à l'amiable dans laquelle les deux parties seront bien traitées.

Nous avons engagé et réalisé, il y a déjà 3 ans, une étude sur la pollution du terrain. Nous avons ainsi missionné pour un montant d'honoraires d'environ 50 000 € un bureau d'études. Nous connaissons donc la situation et les moyens à mettre en œuvre. La dépollution du terrain sera fonction du projet de l'espace culturel et des parkings. Nous verrons cela le moment venu avec ce projet. Ces frais de démolition et de dépollution du terrain seront pris en charge dans le cadre du budget global des VRD.

Dans cette affaire, nous pensons que l'achat est pertinent. En effet, il est de bonne vertu de ne pas sacrifier l'avenir par le présent. Nous avons une vision à long terme pour prendre maintenant cette décision et dans l'intérêt des Soiséens.

M. Morot-Sir demande à M. le Maire quelle sera la consistance de ce centre culturel et à quel moment il sera réalisé.

M. le Maire précise qu'un programme a déjà été établi par un cabinet spécialisé en concertation avec les futurs utilisateurs. Nous avons défini, ainsi, les besoins pour une réalisation en une ou deux phases. Nous avons pensé à une salle des fêtes d'au moins 600 places, un auditorium de 200 places, des salles pour les associations ainsi qu'une médiathèque.

Le financement de cette opération, de l'ordre de 24 M€, serait constitué de 12 M€ par l'autofinancement dégagé sur notre budget depuis plusieurs années, un emprunt de 6 M€ et encore 6 M€ de subventions notamment du Conseil Général et du Conseil Régional.

DELIBERATION N°2013-02.07.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1999 et la réserve d'équipement public A au bénéfice de la Ville pour la réalisation d'un Espace Culturel sur ces mêmes terrains,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2011 déclarant « d'utilité publique au profit et sur le territoire de la commune de Soisy-sous-Montmorency l'acquisition et l'aménagement de terrains nécessaires à la réalisation d'un Espace Culturel »,

VU l'arrêté de cessibilité du 16 décembre 2011 ainsi que l'ordonnance d'expropriation du 12 juin 2012,

VU les négociations entre les parties qui ont abouti à un accord amiable sur l'indemnité d'expropriation au montant de 1 500 000 € net,

VU l'avis du service des Domaines du 29 novembre 2012 qui précise que ce montant proposé est acceptable par la collectivité,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 31 janvier 2013,

DANS l'intérêt de la collectivité territoriale,

SUR le rapport de M. About,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer à 1 500 000 € l'indemnité d'expropriation pour les parcelles section AB n° 17 et 18 pour une contenance cadastrale de 9 883 m²,
- de prendre en charge les frais des actes et documents de géomètre à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire à signer les dits actes dont la quittance d'indemnité d'expropriation.

Question n°2 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE POUR 2013 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. LEBEGUE

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la réalisation d'un Espace Culturel prévue depuis 1999 au Plan d'Occupation des Sols sur les terrains des anciennes Fonderies Bernard et dont le projet a été reconnu d'utilité publique par le Préfet le 10 octobre 2011, de nombreuses démarches et négociations ont été poursuivies ces dernières années.

Afin de provisionner l'indemnité d'expropriation de ces terrains, des crédits ont été régulièrement inscrits dans le budget de la ville.

Un arrêté de cessibilité a été signé le 16 décembre 2011 et l'ordonnance d'expropriation a été rendue le 12 juin 2012.

Pour le Budget primitif de l'année 2013, ce sont 1 000 000 € qui ont été présentés au titre de provisions compte tenu des décisions et des négociations en cours.

Un projet d'accord ayant été trouvé sur le montant de l'indemnité d'expropriation pour 1 500 000 €, le Conseil municipal est amené à se prononcer, au cours de cette même séance, pour donner son accord sur ce montant et autoriser M. Le Maire à signer les actes à intervenir.

Afin d'actualiser l'ouverture de crédits correspondants à ce montant d'indemnisation, il est proposé une décision modificative N°1 du budget pour ajuster ces crédits de + 600 000 €, tenant compte de l'indemnisation de 1 500 000 €, validée par le service des Domaines, et d'une provision de 100 000 € au titre des frais divers d'actes notariés, de géomètre et de mise en sécurité du site.

Cette actualisation de crédits de dépenses d'investissement de 600 000 € pour des acquisitions immobilières est financée, comme au budget primitif, grâce au recours à l'emprunt pour le même montant.

Section investissement :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Chapitre 21	2115 Terrains bâtis	600 000 €	
Chapitre 16	1641 Emprunts		600 000 €
Total de la section d'investissement		600 000 €	600 000 €
TOTAL DE LA DM1		600 000 €	600 000 €

Aussi, il vous est proposé de délibérer sur une décision modificative n°1 du budget 2013 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N°2013-02.07.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2013, adopté le 20 décembre 2012,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2013,

VU la délibération du Conseil municipal du 7 février 2013 donnant son accord sur le montant de l'indemnisation d'expropriation du terrain des anciennes Fonderies Bernard,

SUR le rapport de M. Lebègue,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de procéder à la modification du budget 2013 telle que déclinée dans le tableau ci-dessus,
- de voter les crédits présentés dans cette Décision Modificative n°1 pour 2013 de la manière suivante : au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Question n°3 : RESIDENTIALISATION DES NOËLS – CESSION DE L'ASSIETTE DU TERRAIN DE SPORT ET DU BATIMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PAR FRANCE HABITATION A LA VILLE

Rapporteur : MME DA CRUZ

EXPOSE DES MOTIFS

Le bailleur social France Habitation a entrepris un vaste programme de résidentialisation et de rénovation du quartier des Noël's. La Ville est partenaire de cette opération qui s'achèvera à la fin de cette année 2013.

Dans le cadre des accords entre la Ville et France Habitation et du permis de construire délivré le 30 octobre 2009, France Habitation s'est engagé à rétrocéder à la Ville le centre socio-culturel et son terrain d'assiette ainsi que le terrain dit de sport donnant sur l'avenue Voltaire. Il en est de même pour la voie centrale créée qui sera rétrocédée à la Ville à l'achèvement des travaux et conformément au protocole d'accord du 11 février 2010.

France Habitation a procédé à une remise en état du clos et du couvert du centre socio-culturel ainsi qu'à la mise en place de clôtures autour des deux terrains qui doivent nous être cédés.

Les surfaces de ces parcelles sont les suivantes : environ 2 000 m² pour le centre socio-culturel et environ 4 300 m² pour le terrain dit de sport, en précisant que celle du centre socio-culturel comprend un cheminement piétons d'accès depuis l'avenue de Normandie et que celle du terrain de sport comprend aussi une voie d'accès piétonne mais depuis l'avenue Voltaire.

Des crédits ont été inscrits au budget 2013 pour la création d'un terrain de sport et il est aussi envisagé une remise en état de l'intérieur du centre socio-culturel avec un financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir pour 1 € le centre socio-culturel et son terrain d'assiette ainsi que le terrain de sport.

DELIBERATION N°2013-02.07.03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme de résidentialisation des Noël's qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 30 octobre 2009,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de conserver dans ce quartier un centre socio-culturel et de proposer ainsi aux habitants des activités qui répondent à leurs besoins,

VU la déclaration préalable de travaux délivrée le 3 décembre 2012 à France Habitation pour la réhabilitation des extérieurs du centre socio-culturel,

CONSIDERANT qu'un terrain de sport va permettre une animation complémentaire aux autres activités dans ce quartier,

CONSIDERANT la proposition du bailleur France Habitation de nous céder ce bâtiment et ces deux parcelles au prix de 1 €,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 31 janvier 2013,

DANS l'intérêt de la collectivité territoriale,

SUR le rapport de Mme Da Cruz,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'acquérir la parcelle du terrain de sport avenue Voltaire ainsi que le bâtiment du centre socio-culturel et son terrain d'assiette avenue de Normandie au prix de 1 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions.

Question n°4 : PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE –
DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

Rapporteur : MME LARDAUD

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2008, date de la mise en réseau et de l'informatisation de la Bibliothèque municipale de Soisy-sous-Montmorency, diverses actions ont été menées en faveur de publics spécifiques (achat d'ouvrages en gros caractères pour les seniors, enrichissement et actualisation du fonds jeunesse, création d'un fonds DVD et adhésion à Revodoc).

Dans une logique de développement culturel et d'amélioration de la qualité du service rendu au public, il est envisagé, pour cette année 2013, de compléter les fonds de la Bibliothèque municipale par l'acquisition de bandes dessinées destinées notamment aux adolescents.

Un autre projet consistera dans la réalisation d'une nouvelle édition annuelle des contes de l'Orangerie. Quatre spectacles destinés aux enfants seront organisés à chaque vacances scolaires, exceptées les vacances estivales.

Dans le cadre de la poursuite de cette politique de développement de la lecture publique, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite la participation du Conseil général du Val d'Oise par l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 050 € pour un budget global prévisionnel de 4 100 € pour l'acquisition des ouvrages et la nouvelle édition annuelle des contes de l'Orangerie.

Il est proposé de délibérer sur ce dossier.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Intervention de Mlle Bérot

Je vais mettre fin à un suspense insoutenable, par principe nous ne nous opposerons pas à cette demande de subvention.

Cependant, je souhaite m'attarder quelques instants sur les termes employés dans ce projet de délibération. Je lis ainsi : "dans le cadre de la poursuite de cette politique de développement de la lecture publique", et "dans la logique de développement culturel et d'amélioration de la qualité de service rendu au public". Après cette introduction plus qu'alléchante, on s'attend à la présentation d'un véritable plan lecture porteur et ambitieux, jusqu'à ce que l'on découvre que le budget ne s'élève qu'à 4 100 €. En effet, quel projet ambitieux pour la lecture ! Somme qui, au passage, doit être financée à 50 % par le Conseil général.

Ce maigre budget global prévisionnel se comprend d'autant plus au regard de ce local de 60 m² que vous appelez bibliothèque municipale.

Attention, je ne mets nullement en cause le travail exemplaire des bibliothécaires qui tentent avec le peu de moyens dont elles disposent de donner une âme à cet espace exigü.

Par ailleurs, pour justifier la faiblesse du catalogue des livres proposé par la bibliothèque en comparaison aux autres villes voisines de taille équivalente dans notre département vous me direz que la mise en réseau des bibliothèques de la CAVAM permet un plus large choix de livre, et que Soisy est une référence dans la proposition d'ouvrages en gros caractères. Et je vous répondrai encore heureux!

Mais il n'en reste pas moins que "poursuivre une politique de développement de la lecture publique et améliorer la qualité du service rendu au public", doit passer par la création d'une bibliothèque spacieuse qui doit offrir des salles de lecture pour tous les publics, qui doit permettre de développer le goût de l'étude à travers du mobilier adapté et surtout être un lieu où l'on apprend à aimer les livres.

Mme Lardaud précise qu'il ne s'agit pas, bien entendu, du budget global annuel d'acquisition de livres pour notre bibliothèque mais bien d'un budget additionnel.

M. le Maire pense que Mlle Bérot présente une vision réductrice de la lecture à Soisy avec un affichage de moyens et non pas de résultat. Les possibilités de lecture à Soisy ne se résument pas seulement, en effet, à cette bibliothèque qui est, d'ailleurs, très bien tenue par le personnel en place, mais aussi avec les bibliothèques dans chaque école maternelle et primaire. La mise en réseau des bibliothèques de la CAVAM est aussi un atout important. De plus, Soisy est l'une des seules villes du département à participer au fond des bibliothèques des collèges.

Ce n'est pas une révélation que de dire que notre bibliothèque est effectivement petite et c'est pourquoi nous envisageons une médiathèque dans le projet du centre culturel.

Intervention de M. Delcombre

Pour ma part, je m'inquiète un peu du sort qui sera réservé à cette demande de subvention lors de son examen par le Conseil général. Parce que, même si c'était par procuration, le Maire de Soisy Vice-président délégué du Conseil général a voté, le mois dernier, pour la suppression de la subvention au Musée de l'Éducation de Saint-Ouen-l'Aumône, au motif que ce n'était pas dans le domaine de compétence du département.

Or, là aussi, il ne semble pas que nous soyons dans le domaine de compétence du département. Donc, à quoi cela sert-il que nous fassions une demande de subvention si ensuite le Maire de Soisy vote contre quand il va siéger au Conseil général ? Ou alors, en cas de vote positif, cela signifierait donc que nous nous trouvons devant une logique à géométrie variable.

M. le Maire précise que ces deux dossiers ne sont pas du tout comparables car le Conseil général a toujours aidé la lecture publique avec les moyens qui sont les siens.

DELIBERATION N°2013-02.07.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 11 décembre 2012,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2013,

SUR le rapport de Mme Lardaud,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise pour ses projets de développement de la lecture publique.

Question n°5 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (CAVAM)) A LA COMMUNE D'ENGHIEN-LES-BAINS AU 1^{ER} JANVIER 2014 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le respect de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, les schémas départementaux de coopération intercommunale visent à achever la carte intercommunale (hors Paris et les trois départements de la petite couronne) par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre.

Dans ce contexte de rattachement de communes isolées, la CAVAM se trouvant concernée, comme plusieurs autres EPCI voisins, par la situation de communes géographiquement mitoyennes, s'était prononcée par anticipation, dans le cadre des concertations conduites par M. le Préfet du Val d'Oise, en délibérant, à l'unanimité de ses membres, en février 2011, pour donner un avis favorable de principe au rattachement de la commune d'Enghien-les-Bains.

Par lettre du 19 décembre 2012, M. le Préfet sollicite l'avis des communes intéressées par la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération, dont Soisy-sous-Montmorency. Les réflexions à ce sujet sont les suivantes :

- *La ville thermale fait partie du bassin de vie du territoire de la CAVAM compte tenu de son imbrication dans le territoire communautaire en mitoyenneté avec quatre des huit communes membres.*
- *Nous sommes desservis par les mêmes Transiliens de la ligne H, et situés dans le même bassin de transport pour les dessertes par autobus.*
- *Enghien-les-Bains constitue, à l'évidence, un des principaux pôles du territoire dans le domaine du commerce, des services, de la culture et des loisirs.*
- *Il faut aussi noter que 6 % des actifs de la CAVAM travaillent sur le territoire d'Enghien-les-Bains.*

Le schéma départemental, arrêté par M. le Préfet le 11 novembre 2011, a retenu cette solution d'intégration de la ville d'Enghien-les-Bains au regard de l'expertise conduite sur la base de critères objectifs pertinents, notamment géographiques et économiques qui prennent en compte les bassins de vie, les unités urbaines, les déplacements domicile-travail.

Cette extension de notre EPCI à la ville d'Enghien-les-Bains ne devra pas porter préjudice aux actions engagées dans le cadre de l'Entente du Nord Métropolitain avec nos voisins de Plaine Commune, de Val de France et d'Argenteuil-Bezons.

Par ailleurs, elle nécessitera, en liaison avec les services de M. le Préfet et avec ceux de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val d'Oise, une étude précise sur les conséquences financières et fiscales, tant pour la communauté d'agglomération et ses huit communes membres à ce jour, que pour la commune d'Enghien-les-Bains ; cette étude est nécessaire, compte tenu de la spécificité de cette ville thermale et de sa situation, à ce jour et dans le futur, au regard des contributions 2012 et 2013 et au gré de l'évolution de l'enveloppe globale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal ; elle est aussi souhaitable au regard de la situation de la ville d'Enghien-les-Bains en tant que contributrice au Fonds de Solidarité Ile-de-France.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Intervention de M. Morot-Sir

Dans le projet de délibération il est précisé qu'une étude devra déterminer quelles conséquences l'intégration de la ville d'Enghien pourrait avoir sur la CAVAM.

Les résultats de cette étude pourraient-elles remettre en cause cette intégration?"

M. le Maire rappelle qu'il s'agit là de respecter la loi qui nous oblige de toutes manières à nous « marier ».

L'esprit qui nous anime à la CAVAM est un esprit d'équité que nous ferons perdurer avec les 9 communes. Nous recherchons des accords, notamment financiers, pour que chaque partie de la communauté soit traitée d'une manière égale.

Jusqu'à présent et notamment en 2001, il n'était pas de l'avantage de la CAVAM, comme de la ville d'Enghien, de rejoindre l'intercommunalité. Par contre, l'évolution des systèmes de péréquation, entre autre pour le FSRIF et le FPCI, fait que la ville d'Enghien peut trouver un intérêt maintenant à rejoindre la CAVAM.

J'avais, en son temps, attiré l'attention des Parlementaires sur la nécessité d'une péréquation qui tienne compte des différences entre les statuts des villes et intercommunalités de l'Île de France par rapport à la province.

Je pense que la ville d'Enghien sera moins contributive aux systèmes de péréquation en faisant partie de la CAVAM que seule, d'autant que ces systèmes vont évoluer.

DELIBERATION N°2013-02.07.05

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle du 27 décembre 2010 donnant instructions aux préfets pour l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 novembre 2011 entérinant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté par la commission départementale,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, étendu à la commune d'Enghien-les-Bains,

CONSIDERANT le courrier de M. le Préfet du Val d'Oise daté du 19 décembre et reçu le 20 décembre 2012 nous notifiant l'arrêté précité et sollicitant l'avis des villes intéressées,

CONSIDERANT que notre EPCI et les neuf communes intéressées disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral pour émettre un avis sur ce projet d'extension de périmètre,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2013,

CONSIDERANT que cet arrêté requiert un avis favorable au minimum de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale des dites communes,

CONSIDERANT que, suite à ces avis exprimés, et en cas d'accord à la majorité ci-dessus exprimée, M. le Préfet pourra prendre un arrêté pour modifier le périmètre de notre EPCI par adjonction, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la commune d'Enghien-les-Bains,

CONSIDERANT les arguments développés dans l'exposé des motifs rappelant les avis unanimes précédemment exprimés tant par la Communauté d'Agglomération que par les représentants de ses huit communes membres,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à M. le Préfet du Val d'Oise d'apprécier l'ensemble des éléments apportés par la ville de Soisy-sous-Montmorency,

ENTEND et APPRECIE la proposition de M. le Préfet de placer ses services et ceux de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques à disposition pour accompagner cette procédure, considérant que la situation présente et future de la Communauté d'Agglomération et de l'ensemble de ses futures neuf communes membres nécessitera une analyse méticuleuse, particulièrement pour ce qui concerne les conséquences présentes et futures en matière de péréquation horizontale, tant pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal que pour le Fonds de Solidarité

Ile-de-France compte tenu de la spécificité de la commune d'Enghien-les-Bains, seule ville thermale d'Ile-de-France,

RAPPELLE son attachement fort à un développement de l'intercommunalité qui renforce les liens entre l'EPCI et ses communes membres, qui favorise le bon exercice des compétences transférées, la mutualisation des projets, des actions publiques et des moyens humains, matériels et financiers,

ENTEND, dans le cadre de cette extension de périmètre et compte tenu de la spécificité de sa situation géographique, poursuivre une coopération privilégiée avec les territoires de projets qui l'entourent, particulièrement ceux de l'Entente du Nord Métropolitain afin, notamment, de favoriser les moyens de communication et de désenclavement, condition essentielle à un accès enfin facilité aux pôles d'emploi et de formation jouxtant le territoire communautaire,

DONNE, en conséquence, un avis favorable à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency à la ville d'Enghien-les-Bains, extension répondant à une pertinence avérée au regard du bassin de vie.

Question n°6 : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS –
CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude donnant accès au grade de rédacteur dans le cadre de la promotion interne, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau et de créer un emploi de rédacteur territorial.

Comme chaque année, les suppressions de postes devenus inutiles suite aux nominations intervenues dans de nouveaux grades ou aux recrutements sur des grades différents, seront présentées au Conseil municipal.

DELIBERATION N°2013-02.07.06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2013,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de rédacteur territorial.

Point n°7 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

N°	DATE	OBJET
2012-222	27/11/12	Mise à disposition de la salle polyvalente du Centre Social Municipal «Les Campanules » pour l'association Donner Du Style (DDS – 95230 Soisy-sous-Montmorency), les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 20h15 à 23h15 ; le samedi après midi, de 14h à 17h30, vacances scolaires incluses ; pour ses cours de danse de Hip-Hop.
2012-223	27/11/12	Avenant n°1 au bail commercial du local sis 2 rue Jean Mermoz pour la modification de la périodicité du paiement des loyers à partir du 1 ^{er} janvier 2013 : mensuellement, d'avance, le 1 ^{er} de chaque mois (au lieu de trimestriellement).
2012-224	05/12/12	Convention avec l'association « PARRALLEL THEATRE » pour la mise en place de deux représentations de son spectacle-débat intitulé « Le premier verre » ayant pour objectif de sensibiliser les élèves de 3 ^{eme} des collèges Descartes et Schweitzer au thème « l'alcool et l'adolescent », le mardi 12 février 2013, à la Salle des Fêtes de la Ville.
2012-225	05/12/12	Logement sis 13 rue des Fosseaux – Avenant n°1 (charges).
2012-226	06/12/12	Convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du dispositif « lire et faire lire », dans le cadre du Projet Educatif Local, pour la période du 12 novembre 2012 au 5 juillet 2013.
2012-227	06/12/12	Augmentation des tarifs des cartes de repas et boissons pour le foyer Lucie Raviol, à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
2012-228	06/12/12	Contrat de prestation de service avec la société « ROSA DELS VENTS » (Barcelone – Espagne) pour l'hébergement, en pension complète, de 20 enfants âgés de moins de 14 ans à 17 ans et 4 adultes, du dimanche 7 au dimanche 14 juillet 2013, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.
2012-229	07/12/12	Contrat de prestation de service avec l'association Ecosite de Villarceaux (La Bergerie - 95710 Chaussy) pour l'hébergement en pension complète de 28 enfants âgés de moins de 16 ans et 2 adultes, du samedi 2 février après-midi au dimanche 3 février 2013 inclus, ainsi que l'organisation d'un repas le dimanche 3 février pour 10 personnes de plus et la mise à disposition d'une salle de réunion le dimanche 3 février 2013 après-midi, dans le cadre du week-end d'intégration du Conseil Municipal de Jeunes.

N°	DATE	OBJET
2012-230	10/12/12	Renouvellement de la mission d'assistance juridique incluant conseil, préparation et suivi de projets de la Commune avec la SARL MYC Consultants, pour une durée de 18 mois, à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
2012-231	11/12/12	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété (fonds de commerce – boulangerie) située 3 avenue Voltaire.
2012-232	11/12/12	Règlement à Condorcet Formation (75007 Paris) de la participation de 2 conseillers municipaux à la formation intitulée « Le budget d'une commune », d'une durée d'une journée, le 15 décembre 2012.
2012-233	17/12/12	Avenant n°1 à la convention à titre précaire de mise à disposition d'une salle située au 2 rue Carnot/rue d'Andilly, avec le commerce Sarl GECA : prorogation jusqu'au 28 février 2013.
2012-234	18/12/12	Convention prestataire de service avec la S.A.R.L. DELOS pour l'organisation de séances d'initiation au patinage pour 3 classes de l'école élémentaire Descartes.
2012-235	19/12/12	Marché de fournitures courantes et de services soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics : fourniture et livraison de baguettes de pain pour les besoins de la restauration municipale par M. et Mme Babin (Soisy-sous-Montmorency).
2012-236	19/12/12	Location d'un logement de type F1 au 1 ^{er} étage gauche du 34 avenue des Courses, à compter du 1 ^{er} janvier 2013, pour une période d'un an.
2012-237	19/12/12	Avenant n°2 à la convention à titre précaire de mise à disposition d'une salle située au 18 avenue du Général de Gaulle : prise en charge par Auto's Cool des frais afférents à la mise en place d'un distributeur de boissons destiné aux stagiaires de formations dispensées dans les locaux. Les consommations d'eau et d'électricité liées à l'utilisation des distributeurs de boissons seront réglées par la Commune.
2012-238	19/12/12	Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain sis 8 avenue du Général de Gaulle – Maison individuelle.
2012-239	21/12/12	Bail dérogatoire entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et Mme Helena de Sousa pour l'exploitation commerciale d'un local incluant un logement, sis 1 avenue Beauséjour / 2 avenue Lamartine, pour une durée de 24 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
2012-240	27/12/12	Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain sis 61 avenue de Paris – Local commercial n°17 place Mirabeau.

N°	DATE	OBJET
2013-001	03/01/13	Location-entretien d'une machine à affranchir IS 480 MDP et sa balance connectée externe avec formule entretien « NEOPASS 3 » auprès de la société Neoposte France (92747 Nanterre Cedex), pour une durée de 5 ans, à compter de sa date d'installation.
2013-002	03/01/13	Contrat de cession avec l'Association Artémuse (77242 Cesson cedex) pour les droits d'exploitation d'une animation par l'orchestre « Les Anges en concert », composé de 8 artistes et 1 technicien, avec sonorisation, le 11 janvier 2013, à la Salle des Fêtes municipales, de 21h30 à 2h, avec une arrivée sur site pour installation, essais, balances à partir de 14h30.
2012-003	08/01/13	Règlement à la Coordination des fédérations de centres sociaux d'Ile de France (91390 Morsang-sur-Orge) de la participation d'une animatrice famille à la formation « Co-construire une action de vacances familiales », les 24 et 25 janvier 2013.
2013-004	10/01/13	Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal pour les locaux situés 7 rue Alexandre Dumas à Soisy-sous-Montmorency : prorogation pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} février 2014.
2013-005	14/01/13	Avenant n°1 à la convention d'occupation du box couvert n°4 situé au 25 bis rue de Montmorency : véhicule immatriculé 851EYR95 remplacé par véhicule immatriculé CL579CM.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Sur la décision n° 238, M. Delcombre estime que M. le Maire a bien suivi son conseil en préemptant cette maison. Maintenant que la Ville est propriétaire de tous les terrains entre la mairie et l'ancien immeuble des instituteurs, il souhaiterait savoir quels sont les projets pour ces terrains, notamment en terme de calendrier.

M. le Maire croit se souvenir qu'il ne s'agissait pas véritablement d'un conseil mais d'une remarque formulée à laquelle il avait d'ailleurs répondu. J'ai préempté cette maison au n° 8 car la ville est déjà propriétaire de celle située à côté au n°10. Il fallait attendre la décision de vendre de la propriétaire Mme Espinasse.

Notre projet est de réaliser, conformément au POS de 1999, un petit immeuble d'habitation afin de continuer l'aménagement harmonieux de l'avenue du Général de Gaulle. Il n'y a pas d'urgence à réaliser ce programme que nous envisageons dans un délai raisonnable. Il nous faut, suivant la méthode maintenant bien éprouvée que vous connaissez, organiser un concours de promoteurs-constructeurs dans l'esprit de ce qui a été fait pour le Carré Epona.

Mme Mokry rebondit sur ce qu'elle a pu voir sur le site Wikipédia en signalant que nous manquons de logements de petites surfaces sur la ville.

Pour M. le Maire il ne faut pas toujours croire la presse. En effet, Soisy, au contraire, n'est pas riche en grands logements. Nous connaissons, comme partout, des familles monoparentales car en cas de séparation ou de divorce, nous passons d'un logement de grande taille à 2 logements de grande taille ; nous avons sur la ville une forte densité en collectif de petits logements.

M. Morot-Sir, sur la décision n°240, qui concerne un commerce au 17 place Mirabeau, demande quel projet a la ville sur cet emplacement.

M. le Maire précise que la bonne tranquillité du quartier nécessite un poste annexe de Police Municipale ; les habitants souhaitent une présence policière et nous avons saisi l'opportunité de cette préemption d'un pas de porte pour cela.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte, à l'unanimité, de cette liste des décisions.

Point n°8 : QUESTION DIVERSE

M. le Maire indique qu'il a reçu une question diverse de la part de Mme Bérot qui s'exprime en ces termes :

M. le Maire,

A l'heure où le Ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, aborde avec la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, une phase importante de la refondation de l'Ecole de la République, le groupe Soisy Pour Tous souhaiterait vous poser quelques questions.

Les objectifs poursuivis par la réforme des rythmes présentent "un intérêt incontestable": mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concertation des élèves est la plus grande.

Nous avons appris, à juste titre, votre décision d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013. Décision qui nous semble la plus judicieuse à l'aune du fonds d'aide accordé par l'Etat à l'application de la réforme.

Ainsi, quelle part allez-vous accorder à la concertation dans la mise en oeuvre de cette réforme ? Les enseignants et les parents seront-ils écoutés, informés et sollicités ?

Par ailleurs, ce décret prévoit également l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT) à l'initiative de la collectivité territoriale.

Ce PEDT regroupe tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation (les administrations de l'Etat, les associations, les institutions culturelles et sportives) et pourra concerner : la durée de la pause méridienne, les horaires d'entrée et de sortie des écoles, les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités périscolaires.

Aussi, à quel moment de la journée seront programmés les temps d'activités périscolaires dans les écoles soiséennes ?

Quelles activités avez-vous prévues ? Seront-elles gratuites ? Si ces temps sont appliqués à la suite de la pause méridienne, quels moyens seront mis en oeuvre pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine ?

En vous remerciant de la réponse que vous voudrez bien formuler à ce sujet.

Réponse de M. le Maire

Votre question concerne, en fait, les modalités d'application et de concertation, à Soisy, de la réforme des rythmes scolaires engagée par M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale.

Vous me permettrez, tout d'abord, de souligner tout le paradoxe du processus engagé par M. Vincent Peillon.

En effet, outre le fait que pendant plusieurs semaines, les élus locaux, en lien avec les services académiques, ont eu à préparer cette fameuse réforme sans en connaître les tenants et les aboutissants, il me paraît quelque peu cavalier que cette réforme n'ait pas été discutée au Parlement, et soit passée par le biais d'un décret.

Cela me paraît d'autant plus cavalier que le courrier de M. le Ministre de l'Education, qui accompagnait le décret du 24 janvier, met à la charge des communes cette nouvelle organisation. Alors, c'est vrai, il est promis aux communes qui mettraient en oeuvre la réforme dès 2013, une aide financière de 50 ou 90 (50+40) euros d'accompagnement, mais sans que cette ressource ne soit pérenne.

Or, vous en conviendrez aisément, les dépenses supplémentaires induites pour les communes ne seront pas, elles, ponctuelles, mais bien récurrentes. Il s'agit bien, ici, d'un transfert de charges sans compensation !

Je cherche encore, mais je ne vois pas dans ce procédé, où est la concertation.

Pour en revenir à votre question, vous soulignez, dans cette réforme, la prise en compte de l'intérêt des rythmes de l'enfant.

Là encore, permettez-moi de douter du bien-fondé de cet argument.

Naturellement, je ne conteste pas la réalité des chiffres ; les écoliers français ont, aujourd'hui, des journées particulièrement denses si l'on s'en réfère à ce qui se pratique dans les autres pays européens : 6 heures en France contre 4 heures en moyenne dans les pays de l'OCDE, mais répartis sur 144 jours par an en France contre 180 jours par an pour les autres pays (avec 5 jours plein d'école par semaine, et des congés scolaires moins importants, particulièrement les congés d'été).

Si l'on en croit cette réforme, les écoliers travailleront non plus 6 heures 4 jours par semaine, mais 5h15 les lundi, mardi, jeudi, vendredi + 3 heures le mercredi ; soit, dans les deux cas, 24 heures par semaines.

L'apprentissage est donc étalé sur 9 demi-journées et non plus 8, et c'est probablement mieux pour les enfants.

Or, comme il est fait obligation aux collectivités locales d'accueillir les enfants dans le même volume horaire qu'aujourd'hui, tout en proposant pendant les 45 minutes supplémentaires à la charge des communes des activités pédagogiques aux enfants, où est la prise en compte du rythme et de l'intérêt des enfants ?

En effet, le temps de présence et d'activités pour les enfants à l'école est de 3 heures supplémentaires chaque semaine (le mercredi matin) !

S'agissant de l'application, dès 2013, de cette réforme à Soisy-sous-Montmorency et de la concertation, les deux sont naturellement liés.

Dans son courrier du 24 janvier 2013, M. le Ministre mettait en conclusion « le succès de cette réforme des rythmes scolaires repose notamment sur vous et sur la qualité du dialogue que les acteurs locaux sauraient nouer au niveau territorial ».

Dans ce sens, j'ai demandé aux deux commissions qui travaillent dans le domaine du scolaire à Soisy de se charger de cette consultation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Une commission scolaire élargie aux directeurs et directrices d'écoles s'est tenue mardi soir, en présence de l'Inspecteur de l'Education nationale, M. Patrick Fontaine.

Un courrier est envoyé, cette semaine, à l'ensemble des 72 représentants élus de parents d'élèves, afin de savoir s'ils souhaitent consulter eux-mêmes les parents ou bien que nous organisions cette consultation.

Pour répondre également aux questions des parents sur cette réforme, j'ai aussi demandé à Christian Thévenot et Véronique Bonneau d'assister à l'ensemble des conseils d'écoles organisés entre le 19 et le 26 février prochain.

A l'issue de cette large consultation, en fonction de ce qui ressort, je demanderai au Conseil Municipal du 28 mars de se prononcer sur une application en 2013 ou en 2014.

S'agissant, ensuite, de l'élaboration et la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la mise en place de cette réforme, vous n'êtes pas sans savoir que nous disposons, ici, à Soisy, d'un Projet Educatif Local depuis plus de 10 ans.

Le PEDT, si l'on en croit le guide pratique publié par le Ministère de l'Education il y a quelques jours, ne sera, une fois validé par les services de l'Inspection Académique, que la nouvelle appellation de notre PEL.

Cette réforme, lors de sa mise en œuvre, ici, à Soisy-sous-Montmorency, permettra l'extension des activités qui existent aujourd'hui dans ce PEL aux enfants non-rationnaires.

En effet, afin de ne pas pénaliser les parents qui travaillent, nous souhaitons conserver les horaires d'entrée et sortie existant aujourd'hui, soit 8h30 le matin et 16h30 le soir.

La mise en place de la réforme des rythmes se fera donc par l'allongement du temps de pause méridienne, période pendant laquelle se déroule l'essentiel des activités du PEDT ; elle passera de 11h30/13h30 à 11h30/14h15.

Et afin d'en faire bénéficier les enfants non-rationnaires qui le souhaitent, ces activités se dérouleront aussi entre 13h30 et 14h15.

Comme aujourd'hui, ces activités proposées par la commune aux enfants seront gratuites, alors que naturellement, c'était votre dernier point, elles ont un coût.

Ainsi, si l'on en croit les différentes associations d'élus, le coût de cette réforme est estimé entre 90 et 150 euros par enfant. Si, pour faire simple, on retient un coût de 100 euros par enfant, cela représente, pour la bonne ville de Soisy et ses 1 830 (1 674 + 156) enfants, un coût de 183 000 euros.

Aussi, je ne peux que m'étonner, aujourd'hui, après vous avoir entendu, vous et vos amis, protester vivement lorsque le gouvernement précédent s'appliquait à stabiliser les dotations aux communes, de vous voir vous réjouir lorsque le gouvernement actuel leur impute autoritairement de nouvelles charges sans les compenser.

A l'issue de la réponse de M. le Maire, Mlle Bérot pense que M. le Maire a la mémoire courte puisque M. Luc Chatel était déjà à l'origine de cette réforme

Pour M. le Maire, M. Vincent Peillon n'est sûrement pas l'exécuteur des volontés de son prédécesseur. Le mouvement de grève de mardi prochain est d'ailleurs exceptionnellement très suivi car, sur la forme, la décision est prise et le gouvernement nous demande ensuite d'en discuter. La décision a été prise sans concertation préalable. Je vais donc m'appliquer à réaliser cette concertation qui m'est demandée. J'en profite pour féliciter les services communaux qui sont en mesure de mettre en place, dès la rentrée de septembre 2013, une réponse fonctionnelle aux nouveaux rythmes scolaires envisagés.

A l'issue de la concertation engagée, ce sera le souhait exprimé de la communauté éducative que je présenterai au Conseil Municipal qui pourra, ainsi, décider de la conduite à mener.

Mlle Bérot rappelle que 2013 serait une année dite d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires et que la situation peut évoluer sur 3 ans.

M. le Maire rappelle qu'il a pu assister, lundi soir, en compagnie de M. Thévenot et Mme Bonneau, à une réunion sur ce sujet, sur l'invitation de Mme l'Inspectrice d'Académie. A priori, le texte est assez flou pour que deux sénateurs socialistes présents ne soient pas d'accord sur le fond même et sur la forme de cette réforme.

Pour notre part, nous engageons la concertation la plus large possible avec l'ensemble de la communauté éducative mais nous gardons à l'esprit qu'il faut d'abord penser aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 22.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 22 février 2013.

Le secrétaire de séance,

Christian DACHEZ

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil Général,

Luc STREHAIANO